CONSEIL MUNICIPAL DE CROSSES

Séance publique du 28 Novembre 2023

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-trois, le Mardi 28 Novembre, à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de Crosses, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Isabelle SURGENT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Isabelle SURGENT, Elisabeth MOREAU, William PINON, Simon SURGENT, André SANNIER, Laurent AURAT, Jérôme PACHECO

Etaient absents : Mélanie BEDIOU

Pouvoirs: Mélanie BEDIOU donne pouvoir à William PINON

Monsieur William PINON est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal: 8

<u>Présents</u>: 7 <u>Pouvoirs</u>: 1 <u>Votants</u>: 8

La séance est ouverte à 19h30.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 24 Octobre 2023
- Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables
- Amende de divagation pour animaux errants
- Questions diverses

Madame le Maire présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Octobre 2023 adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2023-054 - Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables

Madame le Maire et Monsieur William PINON, 2ème Adjoint, expliquent que la Loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER), du 10 Mars 2023, demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Cette loi a, parmi ses objectifs, celui de planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans le territoire.

Les zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement de ces énergies.

Les zones proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable, ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la délibération pour le solaire photovoltaïque au sol, le solaire photovoltaïque sur bâtiments et ombrières, le solaire thermique au sol, le solaire thermique sur bâtiments et ombrières, le biogaz, l'éolien, le biomasse, la géothermie, les pompes à chaleur aérothermique, la valorisation de l'énergie fatale et du gaz de mine, l'hydroélectricité et la valorisation énergétique des déchets autres que biomasse dit de récupération.

Après échanges, le Conseil Municipal arrête les propositions d'accélérations telles que présentées concernant les parcelles A 0011, A 0012, A 0068, A 0084, B 0140, B 0141 B 0142, B 0143, B 0144, B 0176, B 0177, B 0178, B 0179, B 0181, B 0182, B 0336, B 0366, C 0001, C 0002, C 0003, C 0009, C 0010, C 0011, C 0012, C 0013, C 0014, C 0015, C 0016, C 0018, C 0019, C 0020, C0021, C 0024, C 0098, C 0099, C 0245, C 0246, C 0252, C 0415, C 0416, C 0419, C 0420, ZB 0002, ZB 0003, ZD 0006, ZL 0001, ZL 0003, ZL 0004, ZM 0006, ZM 0008, ZM 0009, ZM 0010 et ZM 0011.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2023-055 - Amende de divagation pour animaux errants

Madame le Maire explique que le Maire doit prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des animaux.

Considérant que la commune peut être sollicitée pour prendre en charge ses animaux, Madame le Maire indique que cette prestation requiert d'une technicité particulière, une disponibilité et peut présenter une certaine dangerosité.

Par ailleurs, en dépenses, outre les charges du personnel, ce service engendre des dépenses de carburant, des frais vétérinaire pour identification ou euthanasie éventuelle, etc ... Aussi, Madame le Maire propose qu'une amende de divagation d'animal de 68 euros soit établie. Un arrêté municipal sera rédigé en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Madame le Maire explique une demande de subvention formulée par l'école de Crosses pour un voyage scolaire. Ce voyage sera effectué au printemps 2024 et concerne les élèves de l'école de Crosses et ceux de l'école d'Annoix. Cette même demande est donc faite auprès de la commune d'Annoix. Messieurs William PINON, 2ème Adjoint, Simon SURGENT, Jérôme PACHECO et Laurent AAURAT proposent que cette subvention soit versée lors du prochain vote du budget pour un montant de 400 euros. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Madame le Maire fait part de sa réunion qui s'est déroulée le 28 Novembre, dans l'après-midi, concernant la fibre. Une bonne nouvelle pour les Crossois, la fibre sera disponible lors du 1^{er} trimestre 2024. Les opérateurs procéderont, sur demande, à l'installation gratuitement de la fibre dans les habitations. Si la distance de la limite de propriété à l'habitation est supérieure à 150 mètres, cette installation vous sera facturée. Une réunion publique est programmée, à Soye-En-Septaine, le 4 Janvier 2024, à 18h30.

L'ensemble du Conseil Municipal s'accorde sur la fin de l'adressage maximum le 17 Décembre 2023.

Madame le Maire indique que le cabinet médical itinérant sera présent le 11 Décembre.

Madame le Maire demande à Monsieur William PINON, 2ème Adjoint, quand commenceront les travaux d'accessibilité au Foyer Socio Culturel. Il lui répond qu'à la suite de la réponse favorable de la dernière subvention demandée, il va relancer les devis pour commencer en février ou mars.

Madame le Maire informe que les sapins de Noël commandés seront à récupérer le samedi 9 Décembre 2023 et demande qui pourra aller les chercher. Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, se propose.

Monsieur Jérôme PACHECO propose de se renseigner auprès de l'agglomération de Bourges afin de savoir si Vitabus, qui est un service de bus sur demande, pourrait venir jusqu'à Crosses car celui-ci s'arrête à Annoix.

Monsieur Simon SURGENT informe qu'un restaurant a fermé ses portes. Il est donc possible qu'il y ait du matériel professionnel à vendre et qui serait utile pour le commerce de Crosses.

Monsieur Simon SURGENT annonce que les travaux de la rivière, faits par le SIAB3A, seront commencés en 2025.

Madame Elisabeth MOREAU, 1ère Adjointe, indique que le traiteur pour le repas des ainés a été trouvé et énonce le menu.

Monsieur Laurent AURAT demande si le cinéma itinérant organisé par la Communauté de Communes La Septaine sera présent à Crosses en 2024. Madame le Maire répond que rien n'a était décidé à ce jour.

Monsieur William PINON, 2^{ème} Adjoint, rappelle les informations du projet de la canopée. Ce projet a été modifié en ombrière de 37 hectares. Il a été modifié et reculé de la commune mais celui-ci se voit toujours de la Rue Toto Grimoin. Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu par l'entreprise déposant ce projet.

Monsieur William PINON, 2ème Adjoint, maintient son opposition pour un avis favorable pour une délibération tant que ce projet reste visible de la commune.

Monsieur Laurent AURAT s'interroge sur le lieu du projet et demande s'il ne peut pas être déplacé. Monsieur Simon SURGENT répond que non car le propriétaire ne veut pas implanter l'ombrière sur de bonnes terres.

Madame Elisabeth MOREAU, 1^{ère} Adjointe, ne comprend pas ce raisonnement car si c'est une ombrière, la terre dessous est toujours cultivable.

Monsieur William PINON, 2ème Adjoint, reste sur sa position que la partie visible doit être exclue. Monsieur Laurent AURAT est d'accord pour l'exclusion de la partie visible. Madame le Maire voudrait convoquer le propriétaire des terrains afin de pouvoir choisir l'emplacement du projet.

Monsieur William PINON, 2ème Adjoint, qui a le pouvoir de Madame Mélanie BEDIOU, précise que celle-ci est et restera contre ce projet suite au manque de sérieux de l'entreprise qui implante et elle refuse de se positionner sans l'avis des habitants de la commune. L'ensemble du Conseil Municipal dit qu'il aurait été mieux de garder le premier projet qui était de 15 hectares mais sans qu'il soit visible.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à l'entreprise de revoir leur projet et qu'une réunion publique soit faite avant de prendre une quelconque décision.

Plus aucunes questions soumises, Madame le Maire clos la séance à 21h30.

Le 12 Décembre 2023

Le Maire, Isabelle SURGENT Le secrétaire de séance, William PINON